

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BAZAS**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un juin, le Conseil Municipal dûment convoqué le 14 juin 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Nombre de membres  
en exercice : .....27  
Membres présents : .....20  
Procurations : .....6  
Suffrages exprimés : 26  
Votes Pour : .....26  
Votes Contre : .....0  
Abstentions : .....0

Présents : Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS, Mme Isabelle BERNADET, M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, M. Julien RIVIERE, Mme Amandine BARBERE, M. Laurent SOULARD, Mme Florence DUSSILLOLS, M. Nicolas SERRIERE, Mme Francine CHADEFAUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, Mme Mélanie MANO, M. Jacques DELLION, M. Sébastien LATASTE.

Excusés : Mme Emmanuelle PEIGNIEUX (Procuration à D. Barreyre), M. Pierre MONCHAUX (Procuration à I. Dexpert), M. Laurent JOUGLENS (Procuration à L. Soulard), Mme Sonia CILLARD-CARRARA (Procuration à A. Barbère), M. Jean-Bernard BONNAC (Procuration à S. Lataste), Mme Marie-Agnès SALOMON (procuration à S. Lataste).

Absente : Mme Sylvie BADETS

Secrétaire de séance : M. Richard BAMALE

N° DE\_2022\_064

**OBJET : MODIFICATION DUREE HEBDOMADAIRE D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de modifier la durée hebdomadaire d'un agent intercommunal occupant actuellement un poste à temps complet sur les deux collectivités (Communauté de communes du Bazadais 30h et Ville de Bazas 6h), affectée essentiellement à l'animation de la pause méridienne à l'école primaire. Cependant, pour tenir compte du temps de préparation des animations, il est nécessaire d'ajouter 1 h à son temps de travail annualisé, soit 7/35<sup>ème</sup>.

Conformément aux dispositions fixées aux articles L. 313-1, L. 542-2, L.542-3 du Code Général de la Fonction Publique et après validation du comité technique du 06 mai 2022, il est proposé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022

- de créer au tableau des effectifs, **un poste d'adjoint d'animation à TNC sur la base de 7/35èmes**
- et de supprimer le poste actuel d'adjoint d'animation à TNC 6/35èmes.

Vu, le Code Général de la Fonction Publique

Vu, le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;

Vu, le tableau des effectifs,

Vu, l'avis du comité technique du 06 mai 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 :

- la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet sur la base de 7/35èmes
- la suppression du poste d'adjoint d'animation à temps non complet 6/35èmes

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

**CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la présente.

Fait et délibéré à Bazas, les jour, mois et an que-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,  
Isabelle DEXPERT